

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à huis clos en visioconférence en raison de la Covid-19, le 14 février 2022, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale / greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- **Ouverture de la séance en visioconférence**
Ouverture de la séance en visioconférence et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 17 janvier 2022
 - 3.2 Séance extraordinaire du 27 janvier 2022
- 4- **Période de demandes verbales**
- 5- **Administration**
 - 5.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 5.2 Adoption du règlement #653-2022 - Modification au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 5.3 Adoption du règlement #655-2022 - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
 - 5.4 Quote-part 2022 – Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
 - 5.5 Dépôt - Convention collective de travail 2020-2026 - Syndicat canadien de la fonction publique
 - 5.6 Dépôt – Commission municipale du Québec - Travaux d'audit de conformité portant sur le délai de transmission des rapports financiers
 - 5.7 Fosses septiques Lac Vallée - Les Excavations Michel Chartier inc - Autorisation de paiement de facture du décompte progressif 03
 - 5.8 CARA – Adhésion 2022
 - 5.9 Adhésion 2022 pour la DG – ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)
 - 5.10 Dépôt –Élections du 7 novembre 2021 - Liste des donateurs et rapports de dépenses
 - 5.11 Salaire des cadres et des élus 2022

- 5.12 Dominic Beaulieu inc – Autorisation de paiement de factures pour dossier des fosses septiques du Lac Vallée – Règlement #640-2021 - 3 334.28\$
- 5.13 Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement de factures pour dossier des fosses septiques du Lac Vallée – Règlement #640-2021 - 3 593.98\$
- 5.14 Les Entreprises Stéphane Giroux - Autorisation de paiement de factures pour dossier des fosses septiques du Lac Vallée – Règlement #640-2021 - 183.88\$

6- **Travaux publics**

7- **Sécurité publique**

- 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #659-2022 - Règlement remplaçant le règlement #624-2019 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité
- 7.2 Modification des taux – Entente relative aux services d'un pompier préventionniste
- 7.3 Salaires des pompiers 2022

8- **Urbanisme et environnement**

- 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées – Janvier 2022
- 8.2 Adoption du règlement #652-2022 - Modifiant le règlement #561-2014 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée du mandat des membres
- 8.3 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement #657-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage « Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 »
- 8.4 Adoption du premier projet de règlement #657-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage « Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 »
- 8.5 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement #656-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903
- 8.6 Adoption du premier projet de règlement #656-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903
- 8.7 Site d'élimination de neige usée – Attestation de conformité
- 8.8 Site d'élimination de neige usée – Demande de certificat d'autorisation au MELCC
- 8.9 Site d'élimination de neige usée – Engagement d'entretien
- 8.10 Adhésions 2022 à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec)

9- **Culture et loisirs**

- 9.1 Réseau Biblio – Contributions 2022
- 9.2 MADA – Adoption du plan d'action 2022-2024
- 9.3 MADA – Nomination du comité de suivi
- 9.4 Camp musical Père Lindsay – Appui au projet majeur de maintien d'actif
- 9.5 Camp de jour 2022 – Acceptation de l'offre de services du Camp De-La-Salle

10- **Période de questions**

11- **Levée de la séance en visioconférence**

24-02-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- **Adoption et suivi du procès-verbal**

3.1 **Séance ordinaire du 17 janvier 2022**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022;

25-02-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022.

ADOPTÉE

3.2 **Séance extraordinaire du 27 janvier 2022**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022;

26-02-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022.

ADOPTÉE

4- **Période de demandes verbales**

5- **Administration**

5.1 **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil.**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale/greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale/greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

27-02-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de janvier 2022.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	182 808.94 \$
Prélèvements automatiques	48 080.41 \$
Salaires	48 806.52 \$
Chèques à émettre	77 155.54 \$
TOTAL	356 851.41 \$

ADOPTÉE

- 5.2 Adoption du règlement #653-2022 - Modification au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 28-02-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #653-2022 relatif aux modifications du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
- ADOPTÉE**
- 5.3 Adoption du règlement #655-2022 - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
- 29-02-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #655-2022 - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022.
- ADOPTÉE**
- 5.4 Quote-part 2022 – Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
- 30-02-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le paiement des quotes-parts 2022 au montant de 15 000\$ à payer au Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles.
- ADOPTÉE**
- 5.5 Dépôt - Convention collective de travail 2020-2026 - Syndicat canadien de la fonction publique
- Dépôt La directrice générale dépose la convention collective de travail 2020-2026.
- 5.6 Dépôt – Commission municipale du Québec - Travaux d'audit de conformité portant sur le délai de transmission des rapports financiers
- Dépôt La directrice générale dépose la lettre de mission de la Commission municipale du Québec informant des travaux d'audit de conformité portant sur le délai de transmission des rapports financiers.
- 5.7 Fosses septiques Lac Vallée - Les Excavations Michel Chartier inc - Autorisation de paiement de facture du décompte progressif 03
- 31-02-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte progressif 03 des Excavations Michel Chartier au montant de 65 638.58\$ taxes incluses. Ce montant sera payé via le règlement d'emprunt #640-2020 en lien avec le projet des fosses septiques au Lac Vallée.
- ADOPTÉE**

5.8 CARA – Adhésion 2022

32-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2022 au montant de 200\$.

ADOPTÉE

5.9 Adhésion 2022 pour la DG – ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)

33-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion de la directrice générale pour l'année 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 964.13\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

5.10 Dépôt – Élections du 7 novembre 2021 - Liste des donateurs et rapports de dépenses

Dépôt

La directrice générale dépose la liste des donateurs et rapports de dépenses à la suite des élections du 7 novembre 2021.

5.11 Salaire des cadres et des élus 2022

34-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter pour le salaire des élus et des cadres, une hausse de 3%, qui est plus basse que l'habituelle augmentation fixée avec l'indice des prix à la consommation, pour s'harmoniser à la hausse de la convention collective des salariés syndiqués.

ADOPTÉE

5.12 Dominic Beaulieu inc – Autorisation de paiement de factures pour dossier des fosses septiques du Lac Vallée – Règlement #640-2021 - 3 334.28\$

35-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Dominic Beaulieu inc au montant de 3 334.28\$ taxes incluses. Ce montant sera payé via le règlement d'emprunt #640-2020 en lien avec le projet des fosses septiques au Lac Vallée.

ADOPTÉE

5.13 Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement de factures pour dossier des fosses septiques du Lac Vallée – Règlement #640-2021 - 3 593.98\$

36-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Signé Lavallée inc au montant de 3 593.98\$ taxes incluses. Ce montant sera payé via le règlement d'emprunt #640-2020 en lien avec le projet des fosses septiques au Lac Vallée.

ADOPTÉE

5.14 Les Entreprises Stéphane Giroux - Autorisation de paiement de factures pour dossier des fosses septiques du Lac Vallée - Règlement #640-2021 - 183.88\$

37-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Les Entreprises Stéphane Giroux au montant de 183.88\$ taxes incluses. Ce montant sera payé via le règlement d'emprunt #640-2020 en lien avec le projet des fosses septiques au Lac Vallée.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

7- Sécurité publique et civile

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #659-2022 - Règlement remplaçant le règlement #624-2019 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité

Avis de motion et dépôt

Le conseiller M. Jean Grégoire donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro #659-2022 Règlement remplaçant le règlement #624-2019 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité.

7.2 Modification des taux – Entente relative aux services d'un pompier préventionniste

38-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la nouvelle entente relative aux services d'un pompier préventionniste, tel que reçue le 20 janvier 2022 et d'en accepter la diminution du taux horaire et des frais de déplacement du préventionniste.

ADOPTÉE

7.3 Salaires des pompiers 2022

39-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajuster le salaire annuel des pompiers en appliquant une majoration de 3%.

ADOPTÉE

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et, d'eaux usées – Janvier 2022

Dépôt

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose les certificats d'analyses des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées du mois de janvier 2022.

8.2 Adoption du règlement #652-2022 - Modifiant le règlement #561-2014 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée du mandat des membres

40-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #652-2022 modifiant le règlement #561-2014 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée du mandat des membres.

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer se retire.

8.3 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement #657-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage « Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 »

Avis de motion et dépôt

Le conseiller M. Marc-André Bourbonnais donne avis de motion et dépose le premier projet de règlement numéro #657-2022 modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage « Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 ».

8.4 Adoption du premier projet de règlement #657-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage « Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 »

41-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #657-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage « Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 ».

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer réintègre son siège.

8.5 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement #656-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903

Avis de motion et dépôt

La conseillère Mme Sylvie Roberge donne avis de motion et dépose le premier projet de règlement numéro #656-2022 modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903.

8.6 Adoption du premier projet de règlement #656-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903

42-02-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #656-2022 modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903.

ADOPTÉE

8.7 Site d'élimination de neige usée – Attestation de conformité

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de construction d'un dépôt de neige usée, un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la firme EMS Infrastructures inc. a été mandatée pour procéder à la réalisation des plans et devis ainsi que pour la préparation de la demande d'autorisation ministérielle pour lesdits travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin desdits travaux, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée.

EN CONSÉQUENCE,

43-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le précédent préambule fait partie intégrante de la résolution.

QUE la Municipalité s'engage à transmettre ladite attestation signée dans les délais requis.

ADOPTÉE

8.8 Site d'élimination de neige usée – Demande de certificat d'autorisation au MELCC

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de construction d'un dépôt de neige usée, il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la firme EMS Infrastructures inc. a été mandatée pour procéder à la réalisation des plans et devis ainsi que pour la préparation de la demande d'autorisation ministérielle.

EN CONSÉQUENCE,

44-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE Monsieur Michel Cossette, ing., soit autorisé, au nom de EMS Infrastructures inc., à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

QUE la présente résolution couvre les demandes suivantes et les frais exigibles pour un total de 1100\$:

Type de travaux	Article décret ministériel	Art. REAFIE	Montant
Art 22 Lieu d'élimination de neige (<5 000 m ³)	Art. 22 al. 1 par. 10	Art. 76-77	1100 \$

TOTAL 1100 \$

ADOPTÉE

8.9 Site d'élimination de neige usée – Engagement d'entretien

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix se dote d'un nouveau site d'élimination de neige usée;

ATTENDU QUE la délivrance d'une autorisation ministérielle pour la réalisation d'un nouveau site d'élimination de neige est sujette à certains engagements auxquels la Municipalité doit adhérer.

EN CONSÉQUENCE,

45-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le précédent préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage aux éléments suivants :

- À utiliser et entretenir le site d'élimination de neige conformément au devis d'exploitation préparé par l'ingénieur;
- Le cas échéant, ainsi qu'à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux de fonte issues du site d'élimination de neige.

ADOPTÉE

8.10 Adhésions 2022 à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec)

46-02-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de l'adhésion 2022 à la COMBEQ pour M. Alexandre Boivin au montant de 436.91\$ taxes incluses et celle de M. Médéric Angers au montant de 270.19\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

9- Culture et loisirs

9.1 Réseau Biblio – Contributions 2022

47-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la contribution municipale annuelle 2022 au Réseau Biblio au montant de 15 839.42\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

9.2 MADA – Adoption du plan d'action 2022-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a créé un comité de pilotage de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) afin de présenter au conseil un nouveau plan d'action MADA pour 2022-2024;

ATTENDU QUE le comité de pilotage MADA a consulté la population de 50 ans et plus en juin 2021;

ATTENDU QUE le comité de pilotage MADA a analysé les résultats du sondage et priorisé des actions sous les 9 axes d'intervention suivants :

1. Respect et inclusion sociale
2. Participation sociale
3. Loisirs
4. Habitat et milieu de vie
5. Espaces extérieurs et bâtiments
6. Sécurité
7. Transport et mobilité
8. Information et communication
9. Santé et services sociaux

48-02-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte le dépôt du plan d'action Municipalité amie des aînés 2022-2024 soumis par le comité de pilotage MADA, et s'engage à sa mise en œuvre, dans la mesure de la disponibilité des ressources.

ADOPTÉE

9.3 MADA – Nomination du comité de suivi

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le plan d'action Municipalité amie des aînés 2022-2024

ATTENDU QUE la mise en œuvre des actions proposées dans le plan d'action Municipalité amie des aînés 2022-2024 nécessite un suivi ;

49-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal nomme un comité de suivi MADA pour la période du plan d'action (2022-2024) qui se réunira au moins 2 fois par année et qui fera un bilan annuel au conseil municipal.

Le comité sera composé de :

- 1 élue responsable de la question des aînés, Mme Édith Loyer
- 3 citoyennes aînées de la Municipalité, Mme Angèle Poisson, Mme Francine Longpré et Mme Johanne Pednault
- 1 employée municipale, Mme Marie-Ève Laviolette
- 1 représentant d'organisme œuvrant auprès des aînés de la Municipalité, Mme Bernadette Champagne

ADOPTÉE

9.4 Camp musical Père Lindsay – Appui au projet majeur de maintien d'actif

CONSIDÉRANT QUE le Camp musical Père Lindsay se trouve sur le territoire de Sainte-Béatrix ;

CONSIDÉRANT QUE leur projet de rénovation et de maintien d'actifs prévu au cours des prochaines années nous a été présenté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est tout à fait en faveur de cet ajout pour la région et qu'il donne une occasion de faire rayonner Sainte-Béatrix ;

50-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Camp musical Père Lindsay dans leur projet majeur de maintien d'actif.

ADOPTÉE

9.5 Camp de jour 2022 – Acceptation de l'offre de services du Camp De-La-Salle

51-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services du Camp De-La-Salle pour le camp d'été 2022 et d'autoriser Mme Marie-Ève Laviolette, Directrice des loisirs et Mme Mélissa Charette, Directrice générale, à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance en visioconférence

L'ordre du jour étant épuisé.

52-02-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée en visioconférence à 20h22.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale/greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière